



**Initiative de formation provinciale :
Améliorer la qualité du
traitement intensif**

**Liste de contrôle de l'état de
préparation**





Étape 1

Déterminer l'état de préparation organisationnelle

1. Offrez-vous un traitement en santé mentale aux enfants et aux jeunes ayant des besoins intensifs?
2. Avez-vous décelé une lacune dans votre capacité à desservir ces enfants ?
3. Êtes-vous prêt à consacrer le temps et les efforts nécessaires pour adopter des soins fondés sur des données probantes?
4. Votre personnel a-t-il besoin d'une formation sur les modalités fondées sur l'expérience clinique pour mieux desservir les enfants et les adolescents ayant des besoins complexes en matière de santé mentale?
5. Disposez-vous d'un personnel qualifié pour dispenser et soutenir les soins fondés sur l'expérience clinique?
6. Y a-t-il des conditions à résoudre pour mettre en œuvre un nouveau modèle de service?
7. Le personnel est-il prêt à accepter un changement dans la prestation du traitement?

Les services de traitement intensif sont définis comme des modalités cliniques fondées sur des données probantes pour les enfants et les jeunes ayant des troubles de santé mentale complexes et substantiels, soutenus par un modèle de supervision clinique et fournis dans une gamme de milieux.

Plan d'engagement des parties prenantes

1. Les jeunes, les familles et les proches aidants identifient-ils les lacunes qui existent?
2. Le personnel identifie-t-il les lacunes qui existent?
3. Comment les proches aidants, la famille, les jeunes et le personnel participeront-ils à toutes les étapes de la formation?



Étape 2

Déterminer l'état de préparation clinique

1. Quelle formation de base a été suivie? Compétence culturelle, entretien motivationnel, thérapie cognitivo-comportementale, etc.
2. Quelle formation d'introduction a été prévue ou réalisée comme préalable à la formation PTI pour les modalités intensives?
3. Avez-vous effectué des sondages sur les compétences du personnel afin de déterminer les besoins en formation? Si oui, votre personnel est-il prêt à aller de l'avant?

Aux fins de ce travail, nous avons défini la supervision clinique de la manière suivante :

La supervision clinique est une partie importante de la pratique professionnelle où un clinicien établit une relation de collaboration formelle avec un clinicien ou un superviseur clinique formé et expérimenté afin d'améliorer la qualité de sa pratique. Le but de la supervision clinique est de renforcer le travail clinique de la personne supervisée par le perfectionnement continu de ses compétences et des normes de sa pratique. À l'aide d'outils actifs tels que l'observation directe et les discussions de cas par exemple, le superviseur clinique fournit des commentaires qui aident le clinicien à développer de nouvelles aptitudes et compétences.

Évaluer votre capacité en matière de supervision clinique

1. Avez-vous un modèle de supervision clinique en place maintenant?
2. Ce modèle a-t-il la capacité de répondre à la croissance des demandes?
3. Sinon, existe-t-il une capacité de supervision clinique partagée au sein du réseau de formation qui puisse être mobilisée.

Le document de l'Institut du savoir sur la santé mentale et les dépendances chez les enfants et les jeunes intitulé « Modalités de traitement intensif pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes en santé mentale ; [mise en œuvre et maintien du traitement avec supervision clinique](#) » est un outil de référence recommandé.



Étape 3

Établir un réseau de formation

Collaborez-vous avec d'autres partenaires en santé mentale et dépendances des enfants et des jeunes pour soutenir le perfectionnement professionnel? Oui ou non

1. Si oui, pouvez-vous établir un réseau de formation?
2. Sinon, un groupe en santé mentale et dépendances des enfants et des jeunes au sein de votre réseau pourrait-il s'associer pour soutenir la planification et la mise en œuvre de la formation PTI?

Le PTI considère les réseaux de formation comme la structure optimale pour le déploiement efficace et la durabilité des modalités de traitement fondées sur des données probantes.

Caractéristiques d'un réseau de formation :

- Les réseaux de formation ne sont pas des organismes de services individuels
- Partenaires en santé mentale des enfants et des jeunes qui fournissent des services à la population cible des enfants et des jeunes ayant des besoins de intensifs
- S'appuient sur les relations de collaboration déjà existantes (par exemple, ententes de service, formation planifiée et dispensée au groupe, réseau d'orientation vers des services spécialisés pour mieux desservir tous les enfants dans votre zone de service)
- Assez vastes pour assurer l'efficacité de la prestation de traitement et de formation spécifiques aux modalités conçues pour traiter les besoins intensifs des enfants et des jeunes
- Définis par régions géographiques ou regroupements culturels (p. ex. francophones, autochtones)



Étape 4

Établir un plan de formation

1. Votre réseau de formation a-t-il un objectif commun par rapport aux modalités du PTI?
2. Avez-vous des données qui soutiennent vos choix de formation?
3. Pouvez-vous déterminer la portée et l'ampleur de la formation requise?

ÊTES-VOUS PRÊTS? Votre réseau de formation est-il prêt?

- Examiner les résultats et repérer les lacunes et les mesures à prendre pour y remédier;
- Définir un plan de communication solide pour informer/engager les parties prenantes clés afin d'identifier les tenants du projet;
- Organiser des ateliers de base, le cas échéant;
- Suivez l'équipe PTI pour définir les prochaines étapes PTI@lists.cmho.org.